



TRES URGENT - Refus d'entrée à un huissier

Par **Aikinoodles**, le **03/02/2011** à **08:43**

TRES URGENT

J'ai été prévenu par courrier déposé que les huissiers doivent se rendre à mon domicile aujourd'hui pour saisir mes biens à cause d'une facture que je n'ai pas payée et à la suite d'un jugement. Sur la lettre il n'est mentionné nulle part que je pouvais payer tout de suite - seule la saisie des meubles y est inscrit et comme seule option. J'ai immédiatement payé la facture de +/- 500 EUR et j'ai envoyé un fax pendant la nuit avec la preuve de paiement. Si toutefois les huissiers viennent chez moi, est-ce que j'ai le droit de leur refuser l'entrée et de procéder à la saisie des meubles en leur montrant la preuve de paiement? Grand merci à l'avance pour votre réponse rapide.

Par **Domil**, le **03/02/2011** à **13:15**

Vous avez payé à qui ? et comment ?

Par **Aikinoodles**, le **03/02/2011** à **14:52**

J'ai versé le montant sur le no de compte mentionné sur l'en tête du papier à lettres en mettant les références du dossier sur la communication du virement.

L'affaire est réglée ce matin. J'ai téléphoné au cabinet des huissiers qui m'ont confirmé réception de mon fax + preuve de paiement et que l'affaire est clos.

Grand merci d'avoir réagi à ma question aussi rapidement.

Quant à ma question, j'aimerais toutefois savoir s'il est possible de refuser l'entrée à un huissier lorsqu'il y a déjà un jugement/commandement de procéder à une saisie de meubles.

Encore merci d'avance pour votre réponse.

Bien à vous.